



Bruxelles, le 10 mai 2022
(OR. en)

8574/22

CES 11

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume d'Espagne – Adoption

1. Par lettre datée du 16 mars 2022, la présidente du Comité économique et social européen a informé le Conseil de la démission de M. Andoni GARCÍA ARRIOLA, membre du Comité¹.
2. Par lettre datée du 1^{er} mars 2022, le gouvernement espagnol a proposé la candidature de M. Jaume BERNIS CASTELLS, *Miembro de la Comisión Ejecutiva Nacional de COAG (Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos)* (membre de la commission exécutive nationale de la Coordination des agriculteurs et éleveurs))².
3. En vertu de l'article 302 du TFUE, le Conseil nomme les membres du Comité après consultation de la Commission.
4. La Commission a été consultée sur cette nomination le 6 avril 2022 et a rendu un avis favorable le 5 mai 2022³.
5. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 8571/22.

¹ 7420/22.

² 7613/22.

³ C(2022)2845.